

**Compte-rendu des propos du ministre de la Fonction publique, de la simplification et de la transformation de l'action publique**

**- Réunion Ministre – Organisations syndicales –**

**Jeudi 7 novembre 2024 - 14h30**

**Intervention du Ministre :**

Le ministre rappelle la situation budgétaire dans laquelle se trouve notre pays et la nécessaire modification de la trajectoire de nos dépenses. La situation est critique pour les finances publiques, avec un déficit prévu de 6,1 % du PIB en 2024, qui atteindrait 7 % en 2025 sans un PLF courageux. Les 60 Md€ d'économies prévues dans le PLF permettront de maintenir le déficit à 5 % d'ici fin 2025. Ces 60 Md€ se répartissent entre 41 Md€ de réduction des dépenses publiques et 19 Md€ de recettes complémentaires.

Le ministre fait part de son fort attachement au dialogue social et de sa volonté de tenir un discours de vérité. Il précise qu'il prend ses responsabilités et n'esquive pas les sujets compliqués. C'est ce qu'il fait en prenant les 2 mesures de responsabilité qui ont été inscrites dans le PLF.

Le ministre indique aux organisations syndicales qu'il a entendu leurs critiques sur la méthode. Celle-ci résulte de l'urgence budgétaire à laquelle fait face notre pays. Il a néanmoins souhaité informer directement les OS de ces mesures avant qu'elles soient rendues publiques. Il rappelle que nous pourrions ne pas être d'accord sur l'ensemble des sujets. C'est même le principe des discussions. Mais il s'engage à tout faire pour trouver la meilleure solution collectivement.

Il remercie les OS de l'avoir interpellé par courrier en demandant une rencontre collective qu'il a immédiatement acceptée.

Il indique à nouveau que malgré les contraintes, il croit au dialogue pour faire avancer les sujets communs. Il assure les représentants des personnels qu'ils peuvent compter sur cette conviction pour co-construire les sujets inscrits à l'ordre du jour de l'agenda social.

Il donne ensuite la parole aux représentants des personnels pour un tour de table.

A l'issue de celui-ci, dont le ministre souligne qu'il a été riche en interventions et montre la forte attente des organisations. Il constate également un accord sur de nombreux constats. Il propose donc de travailler ensemble sur des projets structurants.

Il confirme en premier lieu qu'en raison de la situation budgétaire le point d'indice ne sera pas revalorisé en 2024, et la GIPA ne sera pas versée en 2024.

Le ministre a par ailleurs entendu les remarques sur l'avant-projet de loi préparé par son prédécesseur. Il souhaite changer de méthode en basant cette dernière sur de la clarté. Le modèle mis sur la table ne convient pas. Le ministre l'entend, et propose de reprendre les revendications qui sont portées, en organisant la discussion autour de 3 grands axes : attractivité et fidélisation, modalités de gestion des carrières, plan de prévention et de réduction des absences.

Le premier chantier concerne l'attractivité et la fidélisation de la fonction publique.

En premier lieu, le ministre estime nécessaire de préserver les catégories A, B, C, qui sont de véritables repères pour les agents. Il indique donc que cette disposition ne sera pas maintenue dans les discussions à venir.

Il estime par ailleurs nécessaire de repenser les grilles pour tenir compte des difficultés liées notamment au tassement des grilles, aux perspectives de fin de carrière, à la nécessité de mieux valoriser l'engagement individuel et collectif et la responsabilité, à la mobilité.

D'autres sujets pourraient avancer plus vite en cas de consensus, et notamment la question centrale du logement des agents.

Il propose également de travailler sur les mesures catégorielles qui peuvent manquer de visibilité et freiner la mobilité. Des marges budgétaires existent sur les mesures catégorielles, qui pourraient, notamment, être réorientées au profit de mesures transversales.

Le 2<sup>e</sup> axe de travail porterait sur la gestion des carrières des agents publics. Il s'agirait de s'interroger collectivement sur les modalités d'accès et de départ de la fonction publique, sur la stratégie contractuelle en fonction des attentes des agents, mais aussi sur les besoins évolutifs des employeurs publics (GPEC).

Le 3<sup>e</sup> axe pourra regrouper les questions de prévention et de réduction des absences.

Il rappelle que les 2 mesures de responsabilité portées au PLF seront soumises au vote des parlementaires mais que lui ne souhaite pas modifier ses amendements.

Le ministre est très ouvert sur l'amélioration des conditions de travail des agents publics. Un grand chantier qui reprendrait les sujets de l'accord de méthode déjà engagé par son prédécesseur pourrait être poursuivi et éventuellement intégrer un plan sur la santé au travail. Il sera complété par des mesures de simplification qui

seraient l'occasion d'avancées majeures pour les agents publics, pour mettre la débureaucratization au service des agents publics.

Lors de ces discussions, des sujets qui feraient consensus pourraient avancer plus vite, par exemple sur la question de la protection des agents.

Si ces 3 grands axes de travail recueillent l'assentiment des organisations syndicales, le ministre propose que la DGAFP engage rapidement les échanges autour de ces sujets, essentiels pour répondre aux attentes des agents.

Le ministre propose aux organisations syndicales de les retrouver pour faire le point sur ces travaux et en définir les meilleures voies de mise en œuvre.

Celles-ci ne seront pas nécessairement de niveau législatif. Le ministre insiste sur ce point en indiquant qu'il ne privilégie pas la voie législative si celle-ci n'est pas nécessaire. Beaucoup de mesures pourront se traduire par voie réglementaire.